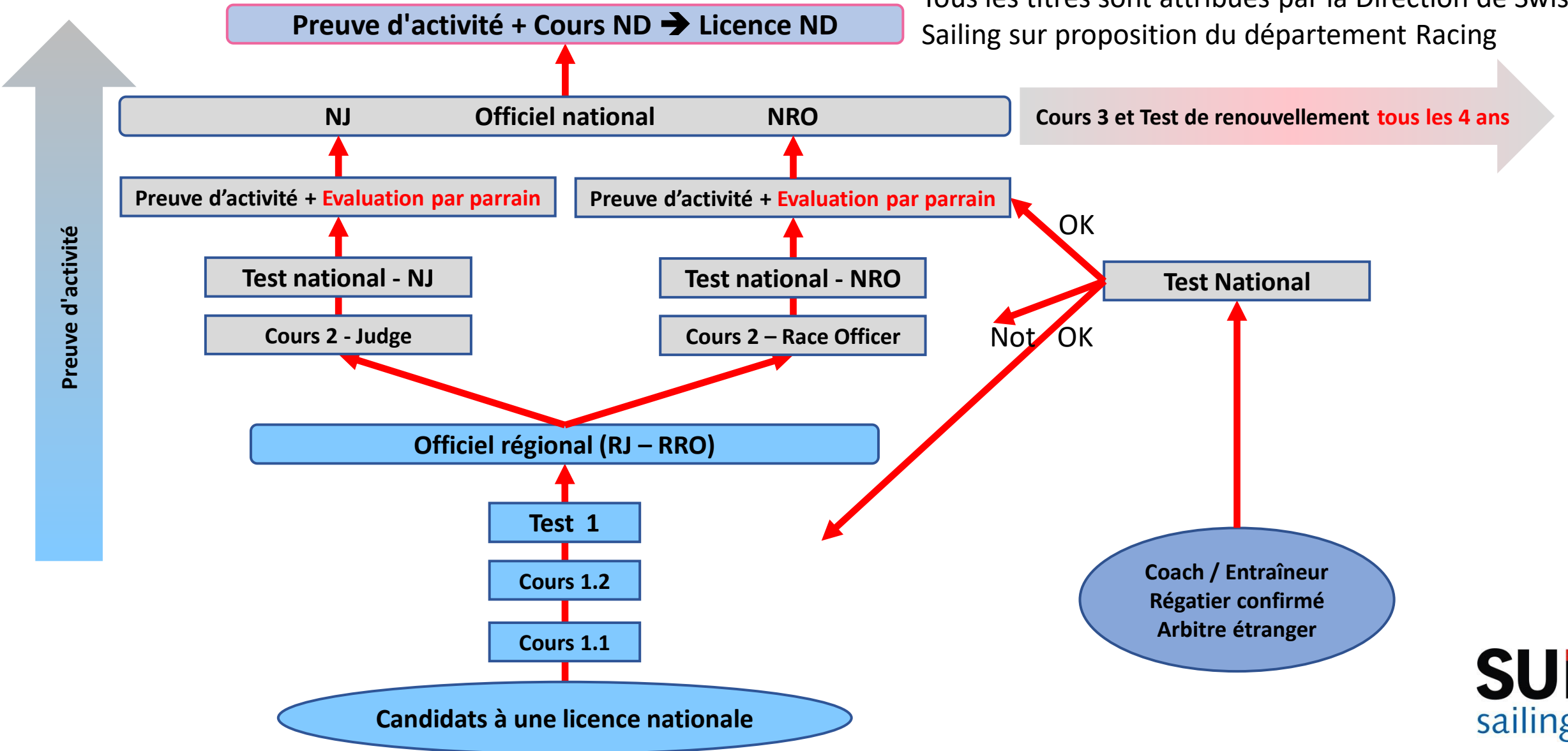


Formation des officiels (NJ - NRO - ND)

Tous les titres sont attribués par la Direction de Swiss Sailing sur proposition du département Racing



Formation 2020

Le cursus décrit ci-dessus est en cours de développement.

L'année 2019 est une année de mise en place et de validation du concept, chaque région évolue vers le concept 2020 à son rythme, à partir du concept de formation actuel datant de 2013.

Il est prévu que le concept 2020 entre en vigueur pour toute la Suisse dès janvier 2020 à fin de valider un niveau de connaissance équivalent pour tous les officiels.

Les changements majeurs sont :

- 1) Introduction d'un test de connaissance au plan national, en fin de formation
- 2) Introduction d'épreuves de qualification, contrôlées par un expert, en fin de formation pour obtention de la licence
- 3) Introduction de tests de revalidation, à chaque changement de règlement de course (tous les 4 ans)
La première fois en 2024
- 4) Introduction d'une voie rapide pour :
 - Arbitre d'autres pays - équivalence de titres
 - Compétiteurs de haut niveau (p. ex. PO – grande expérience de régates)
 - Coaches ou entraîneurs

Formation 2020

Le cursus ... suite

Description du cursus

- **Niveau 1 - Licence d'officiel régional** *(sans changement par rapport au concept 2013)*
 - Condition : avoir suivi avec succès les cours de niveau 1
 - L'organisation des cours est laissée à la libre appréciation des régions
 - Des tests de capacités théoriques sont inclus à chaque module de cours ou en fin de modules 1
 - Le niveau des questions des test théoriques sont définis par la commission de formation et il est identique pour toute la Suisse

Formation 2020

Le cursus ... suite

- **Niveau 2 - Licence d'officiel national**

- Cours 2 NJ — formation spécialisée pour la fonction de Juge National
- Test de capacité théorique en fin de cours
- Preuve d'activité
- Cours 2 NRO — formation spécialisée pour la fonction de Directeur de course
- Exercices pratiques sur l'eau
- Test de capacité théorique en fin de cours
- Preuve d'activité

- **Changements dès 2020**

- Les tests de fin de cours sont complétés par des tests nationaux (1 par année et par région linguistique)
- L'obtention d'une licence nationale n'est confirmée qu'après 3 épreuves de qualification, évaluées par des experts (nommés par la commission de formation) sur des événements de grade 5 ou jugés équivalents. La commission formation de SwS décide de l'éligibilité de l'événement.
- Les régates sont qualifiées par des niveaux
 - Grade 5 = CS – CE – EuropaCUP – Championnat national ou international à l'étranger, ...participation à un jury international) ou événement majeur au plan européen
 - Grade 6 = CSP – autre grande régate interclub
 - Grade 7 = Régate régionale

Ceci nécessite l'adaptation du fichier de preuves d'activités

Formation 2020

Le cursus ... suite

- **Renouvellement des licences**

Il s'agit de **l'adaptation** de la situation actuelle (documents 2013), pour garantir qu'un officiel est bien au courant des éventuels changements de règles.

- Une licence est valable jusqu'au prochain changement de règlement (dans la règle tous les 4 ans)
- Deux cours 3 (formation continue) — répétition et/ou introduction des nouvelles règles — est à suivre obligatoirement pendant la période de validité de la licence
- Le renouvellement est accordé suite à
 - Un test de vérification des connaissances axé sur les nouvelles règles
 - La présentation du fichier de preuve d'activité couvrant la dernière période de 4 ans
- Un droit à l'erreur est accordé (le test de renouvellement est à répéter l'année suivante)

Les directives d'application 2013, seront mises à jour durant l'année 2019, par la commission de formation



Formation 2020

Nouveauté

"Voie rapide" — Tout candidat à une licence NJ ou NRO peut s'inscrire

- En priorité, cette voie est destinée aux :
 - officiels étrangers afin de leur fournir une équivalence
 - régatiers de haut niveau (p. ex. préparation olympique)
 - entraîneurs / coaches possédant les compétences requises
- Une licence nationale ou régionale est accordée en fonction
 - du résultat obtenu au test de capacité (test national)
 - de l'évaluation d'experts sur 3 épreuves de niveau national au moins
 - de l'activité répertoriée sur le fichier de preuve d'activité (version 2020)